



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

56, route de la Jacques-Cartier
Zone 73-H - District 4

Quand ?	Le lundi, 6 juillet 2026 à compter de 19 h
Où ?	Salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert 22, rue Louis-Jolliet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Lors de cette assemblée de consultation, la demande sera brièvement présentée. Par la suite, le conseil municipal entendra les personnes désirant s’exprimer sur la demande de dérogation mineure, puis prendra sa décision.

La demande de dérogation mineure vise à régulariser :	Quelle est la disposition règlementaire qui n’est ou ne serait pas respectée ?
1° L’implantation du garage privé isolé, qui est situé à respectivement 0,60 mètre et 0,53 mètre des lignes latérales	Règlement de zonage numéro 1259-2014 Article 7.2.1.2.5 1° Un espace minimal de 1 mètre doit être laissé libre entre la construction complémentaire et les lignes latérales de terrain, en tenant compte des avant-toits, lorsque présents.
2° La superficie du garage isolé de 59,5 mètres carrés	Article 7.2.1.4.2 2° La superficie maximale d’un garage privé isolé sur ce terrain de 1 129,0 mètres carrés est de 51,79 mètres carrés
3° L’implantation de la galerie attenante au garage isolé se trouvant à 0,70 mètre de la ligne latérale	Article 9.1, tableau 2.2, paragraphe 8 3° Une distance minimale de 2 mètres des lignes de terrain doit être respectée lorsque située en cour arrière

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 18^e jour du mois de juin 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière